



Procès-verbal de la 133^e assemblée générale

tenue le 12 septembre 2012 à 11h30 au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 132^e assemblée générale tenue le 6 juin 2012 et suites.
5. Informations.
 - 5.1 Forum intergénérationnel CSN.
 - 5.2 Loi 21.
 - 5.3 Développement de la recherche au Cégep.
 - 5.4 Assurances.
6. Comité de perfectionnement.
7. Impact de l'entente entre la FNEEQ et le MELS sur notre contrat de travail 2012-2013.
8. Nominations aux différents comités syndicaux (20 minutes).
 - 8.1 Nominations aux différents comités syndicaux :
 - 8.1.1 Femmes.
 - 8.1.2 LGBT et alliéEs.
 - 8.1.3 Environnement.
 - 8.1.4 Précarité.
 - 8.1.5 PrésidentEs d'assemblée.
9. Divers.
 - 9.1 « 5 à 7 » de la rentrée.
 - 9.2 Reprise de la journée du 4 septembre.
10. Levée de l'assemblée.
11. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 133.1 « Il est proposé que Luc Loignon assume la présidence de l'assemblée.»
Philippe Langlois propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 133.2 « Il est proposé d'accueillir Lucas Deschênes (Sciences sociales – anthropologie), et Philippe Münch (Histoire et Géographie) à titre de nouveaux membres du SPECS-CSN.»
Keith Éthier-Delorme propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 133.3 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour en y intégrant deux nouveaux points en divers :

- 9.1 "5 à 7" de la rentrée.
- 9.2 Reprise de la journée du 4 septembre. »

Julie Dionne propose et Guy Lemire appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2012.

Résolution 133.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 132^e assemblée générale tenue le 6 juin 2012. »

Jean-François Fortier propose et Yves Lafond appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

La seule suite à donner au procès-verbal fait l'objet du point 7 ci-dessous.

5. Informations :

5.1 Forum intergénérationnel CSN.

Jean-Thomas Courchesne présente deux événements parrainés par la CSN qui auront lieu en Estrie et invite les membres à y participer.

- Le premier est un forum intergénérationnel organisé par le Conseil central de la CSN-Estrie (CCSNE) qui aura lieu le 2 novembre prochain, de 8h à 16h30. On y parlera conciliation famille-travail, disparité de traitement et implication syndicale des jeunes.
- Le second événement est le rassemblement des jeunes organisé par la CSN. Il se tiendra les 6, 7 et 8 novembre, à l'auberge Estrimont et est ouvert aux enseignantEs de 35 ans et moins. On y discutera notamment de l'implication syndicale des jeunes et du Plan Nord.

Jean-Thomas précise aux intéressés que les frais de transport et de participation aux deux activités sont assumés par la CSN et que les frais de remplacement sont assumés par le SPECS-CSN.

5.2 Loi 21.

Guy Lemire présente la problématique qui se pose aux cégeps eût égard à la loi 21. Cette loi, qui touche les départements de Techniques de réadaptation physique, de Techniques d'éducation spécialisée et de Techniques de travail social, entrera en vigueur le 20 septembre 2012.

Guy Lemire insiste dans sa présentation sur le courant de déqualification des techniciennes et des techniciens formés au collégial dans lequel s'inscrit cette loi. Il cite à cet égard la problématique analogue que rencontrent les techniciennes et les techniciens en Soins infirmiers. Il craint que cette déqualification des programmes techniques ne soit une façon de préparer le terrain à une abolition des cégeps eux-mêmes. Il insiste également sur le fait que cette loi témoigne d'une influence démesurée de certains ordres professionnels sur les programmes de formation au collégial. La loi étant toutefois adoptée et sur le point d'entrer en vigueur, il ne reste pas beaucoup plus à faire que de mener des campagnes de valorisation des programmes collégiaux.

L'assemblée félicite et remercie Guy Lemire pour son travail dans ce dossier.

5.3 Développement de la recherche au Cégep.

Philippe Langlois informe l'assemblée des travaux actuels sur le développement de la recherche au Cégep et de la tenue prochaine d'un colloque sur la recherche organisé par la Fédération des Cégeps. Il explique que la participation d'un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants au colloque de la Fédération des cégeps apparaît souhaitable tant du point de vue du Cégep que du point de vue syndical. Il mentionne ainsi que le Cégep et le SPECS sont prêts à joindre leurs ressources pour assumer les frais liés à la participation d'un certain nombre d'enseignants au colloque.

Là dessus, dix personnes se montrent intéressées à assister au colloque : Sophie Gagnon (Géographie), Kim Noël-Boulet (Psychologie), Olivier Domingue (Technologies de laboratoire), Claire Denis (Sociologie), Alexandre Genest (Psychologie), Jean-François Fortier (Sociologie), Louis Desmeules (Philosophie), Jean-Pierre Roy (Techniques de santé animale), Julien Lachapelle (Philosophie), Caroline Poupert (Arts plastiques).

La liste demeure ouverte. Les enseignantes et enseignants intéressés seront contactés par l'exécutif syndical.

5.4 Assurances.

Claude Tétreault rappelle aux membres que la police d'assurance deviendra modulaire à partir du 1^{er} janvier 2013 : chacune et chacun choisira l'ampleur de sa couverture et, en conséquence, de sa prime. Une « trousse du participant » sera pour cela envoyée par la compagnie La Capitale aux assurés autour de la mi-octobre. Il y aura une période d'adhésion à la nouvelle police entre le 22 octobre et le 2 novembre. Claude Tétreault invite ainsi les membres à surveiller leur courrier à la mi-octobre et y donner suite rapidement ainsi qu'à vérifier les prélèvements effectués sur leurs premières payes de janvier 2013.

6. Comité de perfectionnement.

Siégeant au comité de perfectionnement depuis deux ans, Mathieu Lavoie, Valérie Boisvert et Martin Paré introduisent quatre propositions visant à modifier notre régime de perfectionnement. Ils expliquent les raisons qui les ont amenés à soumettre ces propositions à l'assemblée générale.

- Proposition 1 :** « Il est proposé que l'enveloppe budgétaire dédiée au perfectionnement départemental de groupe soit abolie et compensée par une augmentation du montant individuel alloué à chaque enseignant. Les personnes qui veulent se prévaloir d'un perfectionnement de groupe pourront toujours le faire en se faisant rembourser à même leur montant individuel de perfectionnement. »
Mathieu Lavoie propose et Valérie Boisvert appuie.
- Proposition 2 :** « Il est proposé, concernant le remboursement des frais de perfectionnement entraînés par une révision de programme ou des changements technologiques majeurs :
A) qu'un montant de 10 000\$, pris à même le budget total du perfectionnement des enseignants, soit prévu.
OU :
B) que le remboursement ne soit pas effectué à même le budget total du perfectionnement des enseignants. »
Mathieu Lavoie propose et Valérie Boisvert appuie.
- Proposition 3 :** « Il est proposé que l'enveloppe budgétaire dédiée au perfectionnement de groupe organisé par le Service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER) soit abolie et compensée par une augmentation du montant individuel alloué à chaque enseignant. Les personnes qui veulent se prévaloir d'un perfectionnement de groupe organisé par le SSER pourront toujours le faire en se faisant rembourser à même leur montant individuel de perfectionnement. »
Mathieu Lavoie propose et Valérie Boisvert appuie.
- Proposition 4 :** « Il est proposé que, concernant le remboursement d'un formateur, aucune discrimination ne soit appliquée en raison de la provenance de ce formateur. Si, à titre d'exemple, un formateur provient du Cégep de Sherbrooke, il pourra exiger un tarif comparable aux formateurs d'autres cégeps. »
Mathieu Lavoie propose et Valérie Boisvert appuie.

Les commentaires et questions portent notamment sur ce qui suit.

- On salue l'allègement du mécanisme qui est proposé;
- On salue la liberté de choix accrue qui est proposée;
- On demande si cela laisse la possibilité à des départements de se réserver une enveloppe de perfectionnement de groupe;
- On souligne que les changements proposés requièrent, pour les étudier et en disposer, davantage de données et de temps que ceux dont nous disposons à la présente assemblée.

Résolution 133.5 « Il est proposé que soit déposées les quatre propositions. »
Yves Lafond, propose et Yvon St-Jean appuie.
Adoptée à la majorité.

- Un suivi permettant de disposer cet automne des quatre propositions sera assuré par l'exécutif syndical et le comité de perfectionnement.

7. Impact de l'entente entre la FNEEQ et le MELS sur notre contrat de travail 2012-2013.

Steve McKay rappelle le contexte dans lequel a été signée cet été la lettre d'entente n° 8 entre la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants (FNEEQ) et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS). Il rappelle aussi la clause-remorque que nous avons incluse dans la résolution 131.2 adoptée en assemblée générale spéciale le printemps dernier.

L'entente entre la FNEEQ et le MELS prévoit notamment cinq jours rémunérés pour la correction des travaux, alors que l'aménagement qui a été retenu au Cégep de Sherbrooke considère la dernière semaine de la session d'hivers 2012 (du 18 au 22 juin) comme étant à la fois la 15^e semaine d'enseignement et la semaine de correction. L'entente FNEEQ-MELS prévoit également que le MELS débloque un budget conséquent pour défrayer les salaires couvrant ces journées de correction.

En vertu de cela, le cégep doit donc

- payer cinq journées de salaire (équivalent temps plein) aux enseignants qui étaient à contrat à l'hiver 2012 mais ne sont pas à l'emploi à temps plein en 2012-2013 ;
- accorder, en juin 2013, une semaine supplémentaire de non-disponibilité aux enseignants qui ont été à l'emploi à l'hiver 2012 et qui enseignent à temps plein en 2012-2013.

Steve McKay conclut en soulignant que le sujet a déjà été abordé en Comité des relations du travail (CRT). La direction s'est montrée disposée à honorer l'entente et a garanti que l'argent ne serait pas pris à même l'enveloppe d'enseignement.

8. Nominations aux différents comités syndicaux (20 minutes).

En l'absence de temps, le président d'assemblée demande aux membres intéressés à travailler sur des comités syndicaux de laisser leur nom au secrétaire d'assemblée ou, plus tard, au local syndical.

8.1 Nominations aux différents comités syndicaux :

Des membres se sont proposés pour s'ajouter aux personnes qui avaient déjà indiqué leur intérêt à faire partie des comités. Voici la composition :

8.1.1 Femmes.

Julie Dionne (Mathématiques), Dominique Dubuc (Biologie), Annie-Chantal Guibord (Biologie), Valérie Dubé (Sciences sociales).

8.1.2 LGBT et alliés.

Dominique Dubuc (Biologie), Jean-Thomas Courchesne (Langues modernes).



8.1.3 Environnement.

Philippe Langlois (Philosophie), Mireille Guay (Chimie), Fabien Burnotte (Technologie du génie civil), Sophie Gagnon (Histoire et Géographie), Steve Dubois (Philosophie).

8.1.4 Précarité.

Jean-Thomas Courchesne (Langues modernes), Lucas Deschênes (Sciences sociales), Martin Fontaine (Mathématiques), Sophie Gagnon (Histoire et Géographie).

8.1.5 PrésidentEs d'assemblée.

Marc Tousignant (Langues modernes), Yves Lafond (Technologies du génie électrique), Claire Denis (Sciences sociales), Chantal Gauvreau (Mathématiques), Julien Lachapelle (Philosophie).

9. Divers.

9.1 « 5 à 7 » de la rentrée.

Philippe Langlois informe l'assemblée que l'exécutif organise un « 5 à 7 » au Boquébère le jeudi 20 septembre. Plusieurs dizaines de déléguées et de délégués syndicaux du regroupement cégep y seront également.

9.2 Reprise de la journée du 4 septembre.

Un membre communique à l'assemblée son malaise à apprendre les choix de certains enseignants. Il cite des exemples :

- un enseignant, à l'occasion d'une assemblée générale étudiante, aurait suspendu son cours plus longtemps que la période décidée par la direction ;
- un enseignant donnerait son cours le jour de l'élection ;
- un enseignant condenserait sa matière plutôt que de reprendre son cours suspendu.

Un autre membre réagit à cette intervention, disant qu'il faut faire confiance au professionnalisme des collègues davantage qu'aux informations de seconde main qui circulent dans le Cégep.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 133.6 « Il est proposé de lever l'assemblée. »

Louis Desmeules propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire